



Intégration immédiate des CDD illégaux !

Depuis des mois, la CGT, ainsi que d'autres organisations syndicales, intervient dans les instances représentatives du personnel (CE, CCE, DP) et dans les négociations, pour que Radio France intègre les CDD qui accumulent illégalement les contrats.

Cette situation est particulièrement flagrante à la DGATTN, mais pas seulement, car c'est une question nationale, et les PARLs en CDD qui « tournent » depuis des années sur plusieurs locales peuvent en témoigner.

Dans ce contexte, la CGT a demandé un diagnostic sur l'évolution des effectifs* (tableau au recto).

Suite aux interventions syndicales, la direction s'est engagée, lors du CE PIDF du 21 juin, à présenter au CE de novembre une analyse complète des effectifs de la DGATTN, afin de déterminer le nombre d'intégrations à mettre en œuvre. Cet engagement a été confirmé en septembre dans le protocole de levée de préavis de grève des techniciens affectés à France Inter, déposé par la CGT et la CFDT auxquelles s'était rallié SUD.

Mais la direction traîne à négocier... Elle en reste à l'étude d'un cabinet externe qu'elle a mandaté, et dont les conclusions ne seraient présentées qu'au CE de décembre ou à celui de janvier...

La CGT pense que le sort des CDD illégaux n'a pas à être lié à l'expertise d'un cabinet externe. Radio France sait très bien lesquels ont une succession illégale de contrats... et où sont les postes vacants !

Que la direction transforme immédiatement les CDD en CDI ! C'est le droit des salarié-e-s ! L'intégration n'est-elle pas la meilleure réponse à la volonté de la direction de réduire le nombre qui ne cesse d'augmenter de salarié-e-s embauché-e-s en CDD ?...

Le 20 novembre dernier, la CGT Radio France a appelé les salarié-e-s à faire grève pour les salaires, la qualité du service public et la lutte contre la précarité.

Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour un appel unitaire à rejoindre la prochaine grève nationale sur l'emploi et les salaires avec une mobilisation massive des salarié-e-s de Radio France pour obtenir un plan d'intégration des CDD avec en première étape l'intégration immédiate des CDD illégaux sur les emplois vacants.

SOYONS TOUS UNIS SUR CETTE REVENDICATION. C'EST L'INTÉRÊT DES SALARIÉS.

*nous tenons à votre disposition une copie de ce document au Syndicat.

Paris, le 27 novembre 2007

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>